



Lausanne, le 5 mars 2026

Service public

Fédération syndicale SUD

Pl. Chauderon 5 - 1003 Lausanne

tél. 021 / 351 22 50

e-mail info@sud-vd.ch

site www.sud-vd.ch

Madame Christelle Luisier
Présidente du Conseil d'Etat
Place du Château 1
1014 Lausanne

Madame Nuria Gorrite
Cheffe du DICIRH
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Congé Maternité Egalité

Madame la Présidente du Conseil d'Etat,
Madame la Conseillère d'Etat pour la DCERH,

A trois jours du 8 mars, nous nous adressons à vous dans vos rôles, pouvoirs et compétences qui ont à voir avec le traitement des femmes salariées travaillant pour l'Etat de Vaud.

Le gouvernement cantonal affirme et répète son souci de l'égalité entre hommes et femmes et de l'amélioration générale des conditions faites aux travailleuses. Ce que nous allons vous demander peut être réalisé très vite, pour le 8 mars, par exemple. Si vous avez besoin de quelques jours supplémentaires, faites-le savoir. Une certaine plasticité est possible. Jusqu'à la prochaine séance du Conseil d'Etat, par exemple.

La question est fort simple. Dans la fonction publique vaudoise, il y a des activités salariées auxquelles normalement devraient correspondre des CDI (LPers), éventuellement des CDD relevant du même cadre légal. Avec une constance qu'il faut relever, les gouvernements qui se succèdent multiplient les contrats d'auxiliaire – soumis aux droits minimaux du CO – pour assurer des travaux en ne créant pas officiellement des postes.

Ce jeu de ministres, sous pression d'un parlement féru d'économies et de cadeaux fiscaux, se fait au détriment des femmes qui constituent l'immense majorité de ces auxiliaires. La plupart des postes d'auxiliaires mis en place ne correspondent aucunement à la définition légale de ce type d'activités. Cette question est décisive et exemplaire. Mais ce qui motive notre correspondance d'aujourd'hui en constitue un point particulier, à savoir les déplorables conséquences de vos choix sur la question du congé maternité. Les femmes que vous assignez au statut d'auxiliaire ne bénéficient pas du même congé maternité que les autres salariées de la fonction publique, alors qu'elles effectuent un travail régulier dans la plupart des cas.

Nous vous invitons à en finir avec cette situation d'inégalité induite par votre politique, essentiellement destinée à contourner la pression parlementaire. Il est temps d'assurer à toutes les employées de la fonction publique vaudoise, sans exception, le même congé maternité et donc le même traitement LPers. Ce sera l'occasion pour votre gouvernement de pratiquer effectivement une politique d'égalité et d'accroître quelque peu la justice sociale rare et chiche dans ce canton.

Naturellement, cette communication est publique.

Dans l'attente de votre détermination, la plus diligente possible, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente du Conseil d'Etat, Madame la Conseillère d'Etat pour la DCERH, nos salutations respectueuses.

Secrétariat fédéral de SUD

Copie : Chancellerie d'Etat (par courrier électronique)